

Citadelle de Besançon - Tarification 2005

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil d'Administration de la SEM Citadelle, dans le cadre de son projet de budget 2005, a proposé de fixer comme suit les tarifs 2005 qui comprennent la visite de l'ensemble du site, de tous les musées et de toutes les expositions :

Tarifs applicables de janvier à mai inclus et d'octobre à décembre inclus

INDIVIDUELS

Adulte - plein tarif	7,20 €
Tarif réduit - jeune de 14 à 18 ans, étudiant – 28 ans, apprenti, demandeur d'emploi, militaire appelé, handicapé, carte famille nombreuse	6,00 €
Enfants de 4 à 14 ans	4,00 €
Handicapé	3,00 €
De moins de 4 ans	gratuit

ABONNEMENTS POUR 12 MOIS

Abonnement solo	20,00 €
Abonnement famille	40,00 €
Abonnement grands-parents (+ 8 € par petit enfant supplémentaire au-delà du 3 ^{ème})	40,00 €

GROUPES

Adulte (à partir de 20 personnes)	6,50 €
Adulte handicapé (à partir de 5 personnes) et accompagnateurs de handicapés	5,50 €
Enfants : scolaire, étudiant – 28 ans, Centre aéré (à partir de 10 personnes)	4,00 €
handicapé (à partir de 5 personnes)	3,00 €
scolaire bisontin*	gratuité compensée par la Ville

* Maternelles et primaires après accord du service Enseignement de la Ville

Gratuité pour les accompagnateurs :

Adultes : 1 pour 20
Scolaires : 1 pour 10 (1 pour 5 en maternelle)
Handicapés (enfants et adultes) : 1 pour 5
Autres accompagnateurs : tarif réduit

VISITES ECLAIRS

1 h 30	avant fermeture du site	6,50 € par adulte
1 h	avant fermeture ou en journée	4,00 € pour tous

Tarifs applicables de juin à septembre inclus

INDIVIDUELS

Adulte - plein tarif	7,80 €
Tarif réduit -jeune de 14 à 18 ans, étudiant – 28 ans, apprenti, demandeur d'emploi, militaire appelé, handicapé, carte famille nombreuse	6,50 €
Enfants de 4 à 14 ans	4,50 €
handicapé	3,50 €
de moins de 4 ans	gratuit

ABONNEMENTS POUR 12 MOIS

Abonnement solo	20,00 €
Abonnement famille	40,00 €
Abonnement grands-parents (+ 8 € par petit enfant supplémentaire au-delà du 3 ^{ème})	40,00 €

GROUPE

Adulte (à partir de 20 personnes)	6,50 €
Adulte handicapé (à partir de 5 personnes) et accompagnateurs de handicapés	5,50 €
Enfants : scolaire, étudiant –28 ans, Centre aéré (à partir de 10 personnes)	4,00 €
Handicapé (à partir de 5 personnes)	3,00 €
Scolaire bisontin*	gratuit

* Maternelles et primaires après accord du service Enseignement de la Ville

Gratuité pour les accompagnateurs :

- Adultes : 1 pour 20
- Scolaires : 1 pour 10 (1 pour 5 en maternelle)
- Handicapés (enfants et adultes) : 1 pour 5
- Autres accompagnateurs : tarif réduit

VISITES ECLAIRS

1 h 30 avant fermeture du site	6,50 € par adulte
1 h avant fermeture ou en journée	4,00 € pour tous

A noter que les tarifs 2004 avaient été maintenus au même niveau que 2003.

En application de la convention de gestion, le Conseil Municipal est appelé à approuver ces tarifs 2005.

«**M. Bernard LAMBERT** : La convention de délégation de service public est désormais signée et chacune des parties, Monsieur le Maire, est sur ses dossiers pour respecter les engagements contractuels si je puis dire. La SEM va régler son droit d'entrée, 188 000 €, sa redevance et une partie fixe de 55 000 € et 5 % sur le chiffre d'affaires de la billetterie. Si on prend un chiffre d'affaires de 1,3 M€ en

2005, l'ensemble peut s'élever à 2 millions de francs, 308 000 € pour 2005, c'est à peu près le chiffre qui est généré par la signature de cette convention. Les investissements et on les a vus Monsieur le Maire, se montent pour 2005 à 90 000 €, si je puis me permettre l'expression «une brouille» par rapport au monstre qu'est ce monument. Ils sont d'ailleurs établis de 2005 et 2007 pour 775 000 €. Si l'on veut tenir les objectifs qui sont précisés dans la délibération et qui portent le nombre des entrées à 305 000 en 2010 contre 278 000 en 2004, je reste persuadé qu'il faut anticiper sur une question que je développerai tout à l'heure. Si l'on veut également faire un pôle touristique avec une montée en puissance, je suis certain que là encore il faut anticiper. Enfin, si l'on veut que les Bisontins reviennent à la Citadelle une deuxième fois et pourquoi pas plus dans l'année, ils ne sont –c'est une étude qui l'a montré- que 24 % à la fréquenter et 26 % pour l'agglomération du Grand Besançon, là encore il faut anticiper. Cette anticipation est inscrite dans les objectifs de la convention SEM – Municipalité et les objectifs sont les suivants dont deux me paraissent devoir être soulignés : consolider la fréquentation notamment par l'élargissement des publics touchés et le développement de l'accueil en dehors de la haute saison. L'objectif est d'atteindre 305 000 visiteurs avec un rééquilibrage des publics parallèlement à une réflexion sur les problématiques d'accès et de stationnement, notamment pour les bus et on en a parlé à plusieurs reprises ici dans cette enceinte. Je vous suggère, Monsieur le Maire, de rouvrir le dossier de l'accessibilité, dès cette année, et vous propose que le groupe de travail puisse être soit municipal, soit tiers-municipalité, tiers-SEM et tiers-venant de l'extérieur. Il est, selon nous, urgent d'agir et d'anticiper car l'étude peut durer deux voire trois années, et le délai d'exécution identique, soit quatre à six années, études – réalisation. Nous sommes en 2005, cela nous conduirait à terme à la durée de la délégation de service public, d'autant que dans le plan d'investissement précisé dans la convention, rien n'est prévu au-delà de 2007. Je vous fais cette suggestion, Monsieur le Maire, bien sûr en mon nom personnel mais également au nom de mes collègues, et ce en dehors de toute considération politique car ce dossier est purement technique. Et si, par hasard, quelques éléments extérieurs à notre assemblée venaient à vouloir lui donner une couleur politique quelconque, nous serions à vos côtés pour empêcher toute malversation si je puis dire. J'ai souhaité à mes collègues de l'assemblée que 2005 soit l'année de la sagesse pour cette question importante pour ce site. Vous l'avez éclairé, Monsieur le Maire, d'une manière admirable, et la Citadelle sait s'étendre sur son lit de nuages surtout en cette saison. Ne gâchons pas ce spectacle et rendons-lui l'accessibilité plus facile.

M. LE MAIRE : On va réfléchir à tout cela.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, lors d'un débat récent à l'agglomération relatif au Musée de Nancray, vous vous êtes interrogé sur les liens à renforcer entre le Musée Comtois et le Musée de Nancray. Se pose aussi la question, peut-être à terme, d'un transfert à Nancray du musée qui est un petit peu moins visible que les autres à la Citadelle, dans la mesure où le muséum, le jardin zoologique sont quand même d'envergure et que le Musée de la Résistance et de la Déportation a une dimension essentielle que tout le monde connaît. Je voulais savoir quelle était votre position quant à l'avenir du Musée Comtois et l'avenir de ce partenariat, voire ce transfert.

M. LE MAIRE : Ma position est qu'on est pour l'instant en train de faire en sorte que le Musée Comtois de Nancray continue son activité. Ensuite, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire dans les années à venir. De toute façon, il est clair que, quand on est regroupé, on est beaucoup plus efficace. Maintenant c'est un sujet sur lequel nous sommes en train de réfléchir entre autres avec la jeune et dynamique présidente de l'Association des Maisons Comtoises de Nancray sur plus de synergie entre les deux musées. Je rappelle cependant que cette synergie existe déjà puisque vous savez qu'il y a des liens entre la Citadelle, Nancray et Arc-et-Senans, des pistes de réflexion sont en train d'être creusées, le Département envisage de rentrer dans la SEM de la Citadelle. Voilà où nous en sommes.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voulais un petit peu abonder dans le sens de M. LAMBERT parce que j'ai bien entendu votre réponse sur l'accessibilité à la Citadelle. Je l'ai sentie un peu évasive. On en a déjà parlé hors conseil qu'en inscrivant Besançon au patrimoine de l'humanité, on prend le risque et la chance d'y être inscrit...

M. LE MAIRE : J'espère qu'on va y arriver.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ...et on sait bien, ou tout au moins les villes qui ont eu la chance d'y être inscrites, savent bien que l'affluence est immédiate, c'est-à-dire que dans l'année, l'été qui suit...

M. LE MAIRE : C'est un peu l'objectif.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Mais que ferez-vous des cars au pied de la Citadelle cette année-là ?

M. LE MAIRE : Je crois qu'on ne peut pas, Madame COMTE-DELEUZE prendre une décision comme cela. Il faut qu'on réfléchisse globalement sur ce que sera la nouvelle donne. Ensuite il faudra savoir aussi comment on paiera cet investissement. Donc je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit 250 fois, pourquoi cela ne s'est pas fait, je ne veux pas polémiquer de nouveau là-dessus. Si un jour on m'y oblige, je ressortirai les documents pour vous montrer où en était le projet. D'ailleurs, il me semble que j'avais dit que je demanderais à Jean-Luc BOYER de ressortir les documents ainsi que les courriers de la commission nationale des sites afin de bien situer le niveau de responsabilité de ceux qui ont fait ensuite qu'il soit refoulé. Tu n'en faisais pas partie mon cher Bernard et tout le monde peut se tromper un jour.

M. Jean ROSSELOT : Juste pour appuyer ce qui vient d'être dit car on ne vous sent pas plus engagé que ça sur la nécessité de rouvrir la réflexion. Oublions le passé, d'autant plus que pas mal des acteurs des archives que vous détenez ne sont plus aux affaires. En revanche on sait une chose, c'est que la Citadelle est l'ancrage identitaire et le problème de l'accessibilité doit être examiné... Je peux voir tous les jours nez à nez les bus allemands et le petit train coincé dans le goulot de la bouteille, franchement ce n'est pas à la hauteur d'une capitale. Sur Nancray c'est très bien mais je pense que les choses sont simples, faciles, et que vous pouvez aller vite. J'apprécie beaucoup le Musée de Nancray, je lui ai fait amener une maison du Territoire de Belfort qui sert de restaurant aujourd'hui...

M. LE MAIRE : Merci !

M. Jean ROSSELOT : ... Avec Pierre BOURGIN j'ai eu assez de mal à décider le Musée à venir chercher cette maison. Ce qu'il faut y faire c'est trois choses : premièrement il faut amener de nouvelles maisons, il y a la place. Deuxièmement, il faut transférer, ça ne pose pas de problèmes mais c'est évident, tout le mobilier du Musée des Arts Populaires de la Citadelle dans ces maisons à Nancray et troisièmement et ne l'oubliez pas, il faut un cahier des charges sur la direction ou la présidence, je n'en sais rien -c'est dommage que Paulette ne soit plus là- de Nancray pour qu'il y ait une fonction de veille qui n'est pas assurée, avec 15 personnes. J'en ai eu un exemple croustillant cet été : quand j'ai téléphoné, on m'a dit qu'on recherchait une maison vigneronne depuis 10 ans. Or, à 10 km de là, une superbe maison d'au moins deux ou trois siècles a été démolie par les pelleteuses ; il faut donc une fonction de veille sur l'ensemble de la région, du patrimoine.

M. LE MAIRE : Si la présidente était encore là...

M. Jean ROSSELOT : C'est dommage... Elle s'en va quand je parle, elle s'en va quand on parle de Nancray, pourquoi vient-elle alors ? Elle a reçu une lettre aussi.

M. LE MAIRE : Madame la Députée, par ailleurs vice-présidente de l'Assemblée Nationale était là, elle ce soir, donc on peut l'autoriser à remonter à Paris pour y être présente demain de bonne heure. Si elle était là d'ailleurs, elle vous dirait que ce qui est important c'est d'entretenir. C'est vrai qu'il faut avoir une action de veille, je suis d'accord, Jean, là-dessus, mais il faut déjà pouvoir entretenir les maisons qui existent.

M. Loïc LABORIE : Juste une petite remarque, Monsieur le Maire, sur la petite attaque que vous venez de prononcer à l'encontre de Françoise BRANGET, absente...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une attaque, je répondais à M. ROSSELOT.

M. Loïc LABORIE : Excusez-moi de mal comprendre votre sens de l'humour mais j'avais cru comprendre que c'était une façon détournée de dénoncer l'absence de Françoise BRANGET. Je ne pense pas me tromper de beaucoup d'ailleurs et juste pour votre information, vous le savez puisque vous fûtes parlementaire, demain matin elle utilise un des outils...

M. LE MAIRE : J'espère bien le redevenir d'ailleurs !

M. Loïc LABORIE : ... de l'action de parlementaire, c'est une question orale sans débat. C'est le mardi matin, donc elle ne pouvait pas être là ce soir parce qu'elle la pose très tôt demain matin, juste pour précision.

M. LE MAIRE : Monsieur LABORIE, ne me dites pas que de poser une question sans débat à l'Assemblée le matin empêche d'être là le soir, j'en ai posées, je vous donnerai la liste, des dizaines. Il y a un train qui part très tôt le matin, à 5 h 55 qui arrive aux alentours de 8 h 30 à l'Assemblée, on peut tout à fait le faire mais je ne veux pas polémiquer là-dessus. De toute façon, Mme BRANGET a des responsabilités, c'est bien normal qu'elle les assume, c'était simplement pour répondre amicalement à mon ami ROSSELOT.

Mme Nicole WEINMAN : Je vais renchérir sur le propos de Bernard LAMBERT parce qu'effectivement il me semble qu'il y a un certain nombre de temps, peut-être 4 mois, si ma mémoire est bonne, vous aviez proposé la création d'un comité de réflexion. Je pense que c'est peut-être le bon moment de le faire et rebondir aussi sur la démocratie participative à Besançon, dans la mesure où je pense qu'un certain nombre de Bisontins, même s'ils ne sont pas très nombreux, ont peut-être des idées à nous soumettre et restreindre à un comité peut-être figé de 2 ou 3 élus, 2 ou 3 techniciens... Le sujet, en tout cas, mérite qu'on écoute tout le monde, quitte à avoir après un avis bien plus technique, mais BVV peut être un outil d'appel à suggestions aussi, étendu même au niveau de l'agglomération...

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous, il n'y a pas que les élus qui ont des idées, heureusement d'ailleurs mais souvent ils en ont beaucoup. Simplement j'ai quand même un œil fixé sur les capacités d'investissement et de la Ville et de l'Agglomération et je ne veux pas engager des réflexions si après je n'ai pas la possibilité d'aller jusqu'au bout du projet parce que ça serait là un véritable effet d'annonce. J'ai toujours dit qu'il y avait un problème d'accès à la Citadelle, je ne peux pas vous dire le contraire puisque ce dossier téléphérique c'est moi qui l'ai porté pendant des années. Maintenant simplement nous avons des priorités. Il faut qu'on regarde comment ça pourrait s'inscrire dans le cadre de notre réflexion dans les années à venir, on y pense mais ce n'est pas parmi, c'est vrai, les priorités de l'année 2005.

Mme Nicole WEINMAN : On est d'accord dans la mesure où on sait bien que ce n'est pas d'ores et déjà inscrit comme un sujet on va dire urgent, ça rentre disons dans une prospective à long terme mais il faut quand même y penser...

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme Nicole WEINMAN : ... toujours est-il que ce qu'il ne faudrait pas non plus, c'est avoir la même attitude que certains chantiers, c'est-à-dire qu'on décide du chantier, on met en place les financements et après seulement, études, projets, on creuse et on est bloqué, par exemple, par les recherches archéologiques. Alors on peut peut-être faire un premier sondage ou un carottage en amont avant de faire les dossiers pour savoir si on peut faire là et à quel niveau. Là c'est pareil, qu'est-ce qui nous empêcherait de recueillir des idées, tout en annonçant bien que ça ne sera pas fait demain, en tout cas ça nous donnerait le temps de l'analyse.

M. LE MAIRE : Je vais quand même ressortir ce dossier pour vous refaire un peu l'historique, pas pour polémiquer mais pour simplement dire les choses telles qu'elles étaient en disant où elles en étaient. Mais je pense que, de toute façon, un certain nombre de vos amis qui ne sont plus là ont pu se tromper, ce n'est pas parce qu'ils se sont trompés que je vous en fais porter la responsabilité, bien sûr, mais simplement à ce jour, dans le cadre de notre Plan Pluriannuel d'Investissements, nous n'avons pas la possibilité effectivement d'engager les travaux. Ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas commencer à réfléchir. Je vous redis une nouvelle fois que nous sommes en train de lancer une grande réflexion qui

aura lieu sur le projet Besançon 2020, même s'il faudra certainement trouver un moyen de substitution avant 2020. La démocratie participative sera très présente dans cet exercice et je crois que c'est un sujet qui pourrait être abordé, mais sans aucun tabou. C'est quand même incroyable : on a l'air de dire que je suis contre alors que c'est moi qui ai porté le dossier, qui me le suis fait «shooté» dans des conditions que j'ai déjà eues l'occasion de dénoncer ici.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Vous devriez être content.

M. LE MAIRE : Non, mais je sais qu'aujourd'hui entre le téléphérique de la Citadelle et la mise en place de TCSP dans l'agglomération, il n'y a pas photo. Je préfère qu'on ait des TCSP dans l'agglomération pour éviter l'engorgement de cette ville que d'investir des dizaines de millions d'euros dans le téléphérique, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on y réfléchisse.

M. Pascal BONNET : On ne va pas refaire le débat...

M. LE MAIRE : Vous le faites à chaque fois... je demanderai aux responsables de la presse qu'il note bien votre intervention pour la retransmettre, comme Bernard LAMBERT vous l'a fait tout à l'heure à juste titre.

M. Pascal BONNET : ... mais je rappelle quand même que Bernard LAMBERT, aujourd'hui comme dans le passé, demande à ce qu'on réfléchisse à de nouvelles modalités d'accès et ce qu'on demande aussi, du débat passé, ce n'est pas de vous entendre dire que vous aviez raison et que les autres avaient tort. Manifestement le téléphérique tel qu'il était envisagé, que vous regrettez, n'a pas été accepté que pour des raisons politiques, de la même façon que l'ascenseur que d'autres proposent, vous dites qu'il n'est pas pertinent. Donc, qu'on sorte de ce débat téléphérique – ascenseur, qu'on voie s'il n'y a pas une autre solution. Mais on n'est pas là non plus pour avoir envie de vous entendre dire que nos prédécesseurs avaient tort.

M. LE MAIRE : Vous ne m'empêchez quand même pas de vous dire premièrement que vos prédécesseurs avaient tort, deuxièmement que le problème pour l'instant qui préoccupe le maire président de l'agglomération c'est le problème des TCSP sur l'agglomération du Grand Besançon. En revanche, je vous répète que nous allons ouvrir une grande réflexion dans le cadre du projet Ville et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est certainement dans le cadre de cette réflexion que nous devons revoir les choses. Je ne vous reproche pas ce qu'avait pu faire un tel ou un tel. Vous savez que nous ouvrons aussi une grande réflexion –parce que tout est lié- sur le site des Prés de Vaux. Pour l'instant, vous savez que nous sommes bloqués par le PPRI. Je ne vais pas me lancer dans une réflexion qui va aboutir à la construction là-bas de quelque chose, à un emplacement où on me dira ensuite que le PPRI ne permet pas de construire. Je crois que le débat méritera d'être rouvert en son temps et je le ferai comme il y a une dizaine d'années, mais dans le cadre d'une réflexion globale à laquelle tout le monde sera associé, les élus mais aussi la population de Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de la Citadelle pour l'année 2005.

Mme FELLMANN, M. MARIOT, M. DAHOUI, M. LIME, M. DUMONT, M. JOSSE, Mme CASENOVE et M. LAMBERT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2005.